

WE –CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

VERSION DU 1-10-2024



Table des matières

1	Message de la Direction	3
2	Textes fondateurs	3
3	Principes à respecter	3
3.1	Ethique commerciale.....	3
3.2	Respect de la personne humaine.....	4
3.3	Respect de l'environnement et des ressources naturelles.....	5
4	Engagement du partenaire commercial	5
5	Contrôle et audit	6

1 Message de la Direction

Le Groupe Waga Energy est soucieux d'évoluer dans le respect des lois et réglementations applicables à son activité. Waga Energy s'efforce ainsi de développer une démarche d'achats/commerciale responsable, qui s'inscrit pleinement dans sa démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale. Nous attendons le même engagement de la part de nos partenaires commerciaux et souhaitons développer avec eux des pratiques commerciales loyales, licites, éthiques et durables. Le respect des principes formulés dans le présent code est un critère essentiel de sélection et de maintien de la relation commerciale de nos partenaires commerciaux.

Chaque partenaire commercial (fournisseur, acheteur, tout tiers avec qui Waga Energy fait des affaires) du Groupe Waga Energy s'engage à respecter les principes édictés au présent code, à les diffuser au sein de son organisation à chacun de ses collaborateurs, et à inviter ses propres fournisseurs et sous-traitants à se conformer à ces exigences.

Ci-dessous, vous trouverez les grands principes du Code de conduite des partenaires commerciaux, que vous devrez respecter lorsque vous travaillerez avec nous.

2 Textes fondateurs

Le présent code s'appuie sur la Déclaration universelle des droits de l'homme ; les principes du Pacte mondial de l'ONU ; les principes généraux de l'Organisation internationale du travail ; les lois anti-corruption avec notamment la loi Sapin II (2016) et le Foreign Corrupt Practices Act (1977) ainsi que sur le Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD, 2016).

3 Principes à respecter

3.1 Ethique commerciale

- **Conflits d'intérêts** : Vous devez vous efforcer de prévenir la survenance de situations pouvant entraîner un conflit d'intérêts dans le cadre de votre relation commerciale avec Waga Energy. Vous devez déclarer toute situation dans laquelle une interaction avec un employé de Waga Energy peut entrer en conflit avec les intérêts du groupe. Tout conflit d'intérêts, potentiel comme avéré, doit être divulgué à Waga Energy dès lors que vous en avez connaissance.

- **Lutte contre les pots-de-vin, la corruption et le trafic d'influence** : Waga Energy a mis en place une politique de tolérance zéro dans le cadre de la lutte contre la corruption. Waga Energy n'accepte aucune forme de corruption ou de trafic d'influence de la part de ses employés et partenaires commerciaux. Nous vous demandons de vous engager à une stricte conformité avec les législations nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption lors des négociations et exécutions de contrats avec Waga Energy. Vous devez prendre les mesures nécessaires à la prévention, la détection et la sanction de tout fait constitutif de corruption ou de trafic d'influence. Vous ne devez pas offrir, promettre, donner ou accepter, directement ou indirectement, des avantages qui compromettent ou semblent compromettre la capacité à prendre des décisions commerciales justes et objectives ou afin d'obtenir un avantage indu (traitement préférentiel, signature d'un contrat, exemption de droits de douane, obtention de permis et d'une manière générale tout ce qui influence une personne dans l'exercice de ses fonctions).

- **Cadeaux et invitations** : les cadeaux et invitations de faible valeur sans aucune contrepartie constituent une pratique acceptable dans le cadre de relations d'affaires lorsqu'ils sont faits en toute transparence et conformément aux lois et usages locaux. Waga Energy s'est doté d'une politique régissant les cadeaux et invitations offerts et reçus qui prohibe les cadeaux ou invitations visant à obtenir de leur bénéficiaire une faveur induue en contrepartie de l'avantage qui lui est procuré ou qui influence sa décision par rapport à vous en tant que Partenaire commercial.
- **Lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme** : le blanchiment d'argent est une activité criminelle contraire à l'ensemble des valeurs défendues par Waga Energy. Dès lors, il est attendu que vous preniez toutes les mesures appropriées visant à lutter efficacement contre le blanchiment d'argent. Nous demandons de la transparence dans les transactions financières et sommes vigilants face à tout comportement suspect en matière de paiement. Waga Energy ne tolérera aucune pratique frauduleuse, telle que la falsification, la facturation en double ou l'enregistrement de comptes ou de documents inexacts.
- **Respect des règles en matière de contrôle des exportations et de sanctions** : nous vous demandons de vous engager à respecter toutes les règles applicables en matière de contrôle des exportations, de sanctions économiques et des embargos commerciaux des Etats membres de l'Union Européenne, des Etats-Unis d'Amérique, et de tout autre pays concerné.
- **Respect des règles applicables en matière de droit de la concurrence** : le principe de libre concurrence et la prohibition des abus en la matière favorise le développement de marchés sains et assure la protection des acteurs économiques. Vous devez vous assurer du respect strict des normes concurrentielles applicables. Sont ainsi strictement interdits la concurrence déloyale, les ententes illicites et l'abus de position dominante. Dans le cadre de vos activités avec Waga Energy, vous ne devez pas participer à des accords illégaux (écrits ou non) ou à des pratiques concertées qui ont pour objet ou pour effet de restreindre la concurrence, en particulier dans les interactions avec vos concurrents (par exemple, des ententes de truquage d'offres), mais aussi avec d'autres acteurs du marché à d'autres niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Vous ne devez pas non plus adopter un comportement unilatéral abusif si vous êtes en position dominante.
- **Protection des données personnelles** : Waga Energy prend soin de respecter des normes de protection des données personnelles. Vous devez vous conformer au cadre juridique qui régit les traitements de données que vous mettez en œuvre en respectant toute norme qui vous est applicable. Vous traiterez (par exemple : vous collecterez, stockerez, utiliserez et partagerez) les données à caractère personnel uniquement dans la mesure nécessaire à la finalité de votre action et dans la mesure où les exigences applicables en matière de protection des données sont respectées. Avant de partager ou de transférer des données à caractère personnel, vous mettrez en œuvre des garanties appropriées pour assurer un niveau de protection adéquat.
- **Propriété intellectuelle et confidentialité** : vous devez protéger tous les droits liés à la propriété intellectuelle de Waga Energy, ainsi que les secrets commerciaux et les informations exclusives échangés à l'occasion de la négociation, la conclusion et l'exécution du contrat avec Waga Energy. Vous devez également protéger ces informations de tout accès non autorisé, destruction, modification, utilisation et divulgation, en utilisant des mesures techniques et organisationnelles appropriées et n'utiliser les informations confidentielles qu'à des fins appropriées.

3.2 Respect de la personne humaine

Le respect des collaborateurs et de la personne humaine est une valeur cardinale chez Waga Energy. Le Groupe Waga Energy est convaincu que la viabilité et le dynamisme de son activité

dépendent sensiblement de la qualité de vie et de travail de ses collaborateurs. Waga Energy attend de ses partenaires commerciaux qu'ils partagent cette approche. La prise en considération de cette valeur implique le respect des principes suivants :

- **Principe de dignité humaine, de santé et de sécurité** : vous vous engagez formellement à proscrire et réprimer tout traitement inhumain ou dégradant. Vous contribuez à créer un environnement de travail conforme aux normes sanitaires et de sécurité, propre à votre activité et mode de production et exempt de toute forme de harcèlement, violence ou mauvais traitements. La traite d'êtres humains et l'esclavage moderne sont strictement interdits. Il vous appartient de vous assurer que chacun de vos collaborateurs dispose de la liberté de travailler et de quitter son emploi sous un préavis raisonnable. Le travail des mineurs n'est possible qu'à la condition qu'il s'inscrive dans un projet pédagogique, tel qu'un stage et des contrats d'apprentissage, dans le respect des réglementations locales applicables. Vous vous engagez à respecter les réglementations applicables en matière de durée et de conditions de travail.
- **Principe d'égalité et refus de toute discrimination** : L'égalité est une valeur constitutionnelle française. Vous veillez à exclure toute discrimination tant à l'occasion de l'embauche de vos collaborateurs, que tout au long de leurs collaborations. A ce titre, est strictement proscrite toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'origine, la religion, l'appartenance politique, syndicale, l'état de grossesse, l'orientation ou la vie sexuelle des personnes.

3.3 Respect de l'environnement et des ressources naturelles

Les ressources naturelles sont essentielles au maintien et au développement de l'activité économique. Le respect de l'environnement dans lequel les sociétés évoluent est fondamental. Waga Energy exige de tous ses partenaires commerciaux sans exception qu'ils respectent scrupuleusement les normes environnementales nationales et internationales applicables tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Les déchets et émissions dans l'air, l'eau et le sol générés par les partenaires commerciaux doivent faire l'objet d'un traitement et d'un suivi adéquat selon la réglementation en vigueur, notamment, les déchets et émissions dangereux ne doivent pas être abandonnés, déchargés ou déversés de façon illégale. Waga Energy recommande également à ses partenaires commerciaux d'être proactifs dans la conservation d'un environnement viable. Il leur revient d'anticiper les risques environnementaux liés à leurs activités, de choisir des matières premières, modes de production et de transports plus durables. Cette recommandation passe notamment par un comportement responsable et un développement de la Responsabilité sociétale et environnementale des partenaires commerciaux. Waga Energy pourra demander à ses partenaires commerciaux de conduire une analyse du cycle de vie des produits ainsi qu'un bilan carbone de leur activité.

4 Engagement du partenaire commercial

Vous reconnaissez par la présente avoir reçu le Code et vous engagez à ce que l'ensemble de vos collaborateurs, les filiales et les collaborateurs de vos filiales, actuels ou futurs, traitant ou amenés à traiter avec une ou des entités du Groupe Waga Energy recevront le Code et se conformeront à tous ses termes.

Vous reconnaissez que tout manquement à se conformer à un ou des principe(s) tel(s) que visé(s) dans le Code, constituera une violation de vos obligations essentielles dans le cadre de votre relation commerciale/d'affaires avec le Groupe Waga Energy qui pourrait contraindre le Groupe à devoir mettre un terme à ladite relation commerciale/d'affaires et à en informer les autorités compétentes le cas échéant.

Si d'aventure, vous aviez connaissance ou étiez témoin d'un comportement de la part d'un de vos collaborateurs/salariés, ou au contraire de la part d'un collaborateur/salarié du Groupe Waga Energy, qui serait contraire aux principes énoncés dans le Code, vous devrez prévenir le service conformité du Groupe Waga Energy à l'adresse suivante : compliance@waga-energy.com, de sorte que toutes les mesures appropriées puissent être prises pour stopper le comportement contraire ainsi soulevé.

5 Contrôle et audit

Le Groupe Waga Energy se réserve le droit de contrôler le respect de ces principes et de mener des audits de conformité à tout moment. En cas de doute de non-conformité, nous attendons de vous, que vous soyez ouvert à la communication et coopératif en fournissant les informations nécessaires et l'accès aux représentants du Groupe Waga Energy qui chercheraient à vérifier la conformité aux exigences du présent code. Vous vous engagez à améliorer et corriger toute insuffisance détectée. Nous vous demandons de maintenir un archivage suffisant pour prouver le respect de ce code de conduite. Vous devrez alors mettre à disposition des représentants du Groupe Waga Energy des archives complètes, authentiques et précises. Nous nous réservons également le droit de suspendre ou de résilier l'accord avec vous en cas de non-conformité non résolues.

Société: _____

Nom: _____

Fonction : _____

Date

